




Fiche signalétique



Couche protectrice pour marbre

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Manufacturier	: HG International b.v.	Code	: 2040500
Adresse	: Damsluisweg 70 1332 EJ Almere	No de fiche signalétique	: 2.02
Pays	: Pays-Bas	Date de validation	: 5/19/2010.
No de téléphone:	: +31 (0)36 54 94 700	Date d'impression	: 5/19/2010.
Fax	: +31 (0)36 54 94 744	Nom du responsable	: P. Stienstra
Internet:	: www.hg.eu	No de téléphone:	: +1.705.726.5445
Fournisseur	: Solstrand Trading	Fax	: +1.705.734.0857
Adresse	: 60 Lockhart road Barrie, Ontario L4N 9G8	Pays	: Canada
Utilisations	: Produit de consommation.		
 En cas d'urgence	: Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924		

Section 2. Composition et information sur les ingrédients

Nom	No CAS	% en poids	Limites d'exposition
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	30 - 100	
Xylène	1330-20-7	1 - 5	
Ethylbenzene	100-41-4	0 - 1	

Section 3. Identification des risques

État physique et Apparence : Liquide.

Vue d'ensemble des urgences : DANGER

TOXIQUE
NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ.
NE PAS ingérer.
Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les fumées.
Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.

Inhalation : Nocif par inhalation.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques potentiels sur la santé : **EFFETS CANCÉROGÈNES**: Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH, 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [Xylène]. Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH, 2B (Possible pour l'homme.) selon OU par CIRC [Ethylbenzene].

EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible.

EFFETS TÉRATOGENÈS: Non disponible.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Suite à la page suivante

Signes/symptômes de surexposition : Non disponible.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

Section 4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Note au médecin traitant** : Non disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Température d'auto-inflammation** : 210°C (410°F)
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 45°C (113°F). (Pensky-Martens.)
- Limites d'inflammabilité** : Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 6.5%
- Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO₂).
- Risques d'incendie en présence de substances diverses** : Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.
- Risques d'explosion en présence de substances diverses** : Non disponible.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Liquide inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

Suite à la page suivante

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Système de contrôle technique** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection individuelle

- Yeux** : Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Peau** : Recommandé: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Respiratoire** : Recommandé: Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Une ventilation adéquate est normalement requise lorsqu'on manipule ou utilise ce produit.
- Mains** : >8 heures (temps de protection): alcool polyvinylique (PVAL)
- Autre protection** : Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) :



Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes étanches anti-éclaboussures. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

Nom du produit

Xylène

Limites d'exposition

ACGIH (États-Unis, 1999).

TWA: 100 mg/m³

STEL: 150 mg/m³

ACGIH TLV (États-Unis, 5/2004). Remarques: 1996 Adoption Identifies substances identified in the BEI documentation for Methemoglobin inducers (for which methemoglobin is the principle toxicity) and organophosphorous cholinesterase inhibitors are part of this notation. Refers to Appendix A -- Carcinogens.

STEL: 651 mg/m³ 15 minute(s). Forme: All forms

STEL: 150 ppm 15 minute(s). Forme: All forms

TWA: 434 mg/m³ 8 heure(s). Forme: All forms

TWA: 100 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

Ethylbenzene

ACGIH (États-Unis).

TWA: 100 ppm

STEL: 125 ppm

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004). Remarques: 2002 Adoption. Identifies substances identified in the BEI documetations for Methemoglobin inducers (for which methemoglobin is the principle toxicity) and organophosphorous cholinesterase inhibitors are part of this notation.

STEL: 125 ppm 15 minute(s). Forme: All forms

TWA: 100 ppm 8 heure(s). Forme: All forms

[Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.](#)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Solvant. [Faible]
pH	: Non applicable.
Densité relative	: 0.8 g/cm ³ (20°C / 68°F)
Viscosité	: Non disponible.
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude.
Point d'éclair	: Coupe fermée: 45°C (113°F). (Pensky-Martens.)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Caractéristiques d'explosivité	: Non disponible.
Limites d'explosivité	: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 6.5%
Propriétés oxydantes	: Non disponible.
Remarques physico-chimiques	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité	: Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Incompatibilité avec différentes substances	: Extrêmement réactif ou incompatible avec agents oxydants, les acides.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Suite à la page suivante

Polymérisation Dangereuse : Ne se produira pas.

Section 11. Information toxicologique

- Effets chroniques sur les humains** : **EFFETS CANCÉROGÈNES:** Classé A4 (Ne peut être classifié pour l'homme ou l'animal.) selon OU par ACGIH, 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC [Xylène]. Classé A3 (Prouvé pour l'animal.) selon OU par ACGIH, 2B (Possible pour l'homme.) selon OU par CIRC [Ethylbenzene]. Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, tractus gastro-intestinal, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.
- Autres effets toxiques sur les humains** : Extrêmement dangereux par la voie d'exposition suivante: contact avec les yeux (irritant), d'inhalation (action corrosive sur les poumons).
- Remarque spéciale sur la toxicité pour les animaux** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les effets chroniques sur les humains** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les autres effets toxiques sur les humains** : Non disponible.
- Effets spécifiques**
- Effets cancérogènes** : Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité au niveau reproductif** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Information sur l'écologie

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Truite (CL50)	96 heure(s)	41.4 mg/l
	Crevette (CI50)	96 heure(s)	4.3 mg/l
Xylène	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	3.3 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	8.2 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	8.6 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	12 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	13.3 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	13.4 mg/l
Ethylbenzene	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.93 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.97 mg/l
	Selenastrum capricornutum (CE50)	48 heure(s)	7.2 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	4.2 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9.09 mg/l
	Poecilia reticulata (CL50)	96 heure(s)	9.6 mg/l

- DBO et DCO** : Non disponible.
- Biodégradable/OCDE** : Non disponible.
- Mobilité** : Non disponible.
- Produits de dégradation** : Produits de dégradation: oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau.
- Toxicité des produits de biodégradation** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les produits de biodégradation** : Non disponible.





Section 13. Considérations lors de l'élimination

Information sur les déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.


Répartition des déchets : Non disponible.

[Consulter les autorités locales ou régionales.](#)

Section 14. Information relative au transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	1300	UN 1300, TURPENTINE SUBSTITUTE, (White Spirit, 91%, mixture), Class 3, PG III, (FP 104°F) (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré). Polluant marin	3	III		<p>Polluant marin Polluant marin majeur (PP)</p> <p>Quantité limitée Oui.</p> <p>Dispositions particulières Limited Quantity</p> <p>Remarques ORM-D / CONSUMER COMMODITY</p>
Classification pour le TMD	1300	UN 1300, TURPENTINE SUBSTITUTE, (White Spirit, 91%, mixture), Class 3, PG III, (FP 104°F) (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré). Polluant marin	3	III		<p>Polluant marin Polluant marin (P)</p> <p>Dispositions particulières ORM-D / CONSUMER COMMODITY</p> <p>Remarques Quantité limitée</p>
Classe ADR/RID	1300	UN 1300, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)	3	III		<p>Quantité à déclarer 45</p> <p>Remarques Dangerous goods in limited quantities Conserver à l'abri du gel</p>
Classe IMDG	1300	"dangerous goods in limited quantities of class 3" (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré). Polluant marin (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)	3	III		<p>Programmes d'urgence ("EmS") 3-07</p> <p>Polluant marin Polluant marin (P)</p> <p>Quantité à déclarer 45</p> <p>Remarques</p>

Suite à la page suivante

						Dangerous goods in limited quantities Conserver à l'abri du gel
Classe IATA-DGR	1300	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1300, (naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)	3	III		Remarques Conserver à l'abri du gel

Section 15. Information réglementaire

SIMDUT (Canada)

: Classe B-2: Liquide inflammable

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):
Aucun des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

EINECS :

DSCL (CEE) : R10- Inflammable.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

: TOXIQUE
NOCIF VOIRE MORTEL SI AVALÉ.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Risques d'incendie		2
Réactivité		0
Protection individuelle		B

National Fire Protection Association (États-Unis)



Références

: Non disponible.

Autres considérations spéciales

: Non disponible.

Date d'impression

: 5/19/2010.

Date d'édition

: 5/19/2010.

Date de publication précédente

: Aucune validation antérieure.

Version

: 2.02

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.